

DECISION 02/2025 PORTANT SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Villefranche de Rouergue,

- ✓ Vu la Sixième partie, Livre I, Titre IV, Chapitre III section 2 du Code de la Santé Publique et notamment ses articles D.6143-33 et suivants ;
- ✓ Vu le livre IV du Statut Général des Fonctionnaires ;
- ✓ Vu le décret N° 891 du 17 avril 1943 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 21 septembre 1941, notamment son article 252 ;
- ✓ Vu le décret N° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé pris pour l'application de la loi N° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;
- ✓ Vu le décret N°2009-1765 du 30 Décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé – et portant application de la loi du 21 Juillet 2009 – dite « Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires ».
- ✓ Vu l'arrêté ministériel portant nomination de Madame Aude BAUDUIN en date du 10 mars 2025, en qualité de directrice adjointe du Centre hospitalier de Villefranche de Rouergue.
- ✓ Vu la décision du CNG du 7 juin 2022 nommant Monsieur Olivier GRANOWSKI Directeur du Centre Hospitalier de Villefranche de Rouergue et des EHPAD des Genêts d'Or et de Laguëpie.

Décide

Article 1 :

Délégation permanente est donnée à Madame Aude BAUDUIN, Directrice adjointe en charge des Finances, de la Performance et du Patrimoine, à l'effet de signer tous les actes, décisions, courriers et notes en lien avec le domaine économique et logistique, à savoir :

- Les bons de commande,
- La gestion des stocks,
- Les achats, procédures et notifications des marchés publics.
- Les pièces de mandatement relatives aux dépenses et aux recettes.

En cas d'absence du Directeur Monsieur Olivier GRANOWSKI et de Madame Aude BAUDUIN, délégation de signature est donnée à Madame Christine FLOTTE, Directrice des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Formation, à l'effet de signer les documents précisés dans l'article 1 compte tenu de la nécessité d'assurer la continuité du service de cette fonction.

Article 2 :

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Aude BAUDUIN, Directrice adjointe en charge des Finances, de la Performance et du Patrimoine, à l'effet de signer tous les documents, actes et courriers en lien avec la gestion des finances.

Article 3 :

En l'absence conjointe du Directeur Monsieur Olivier GRANOWSKI et de Madame Christine FLOTES, Directrice des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Formation, délégation de signature est donnée à Madame Aude BAUDUIN, Directrice adjointe en charge des Finances, de la Performance et du Patrimoine, pour :

- Les courriers relevant de la gestion des ressources humaines,
- Les attestations ou dossiers administratifs de tout ordre relatifs à la situation et/ou la carrière des agents de l'établissement,
- Les conventions d'engagement de formation et toute pièce afférente à la gestion de la formation du personnel de l'établissement,
- Le service fait des prestations relevant du champ des ressources humaines (missions de recrutement, études, ...),
- Les fiches de notation annuelles des agents titulaires de la FPH,
- Les ordres de missions et pièces nécessaires aux remboursements des frais en découlant,
- Les contrats de travail du personnel contractuel non-médical,
- Les engagements relatifs au recours au personnel temporaire non médical auprès des sociétés d'intérim,
- Toutes décisions relatives à la carrière des agents du personnel non médical (position, avancement d'échelon, avancement de grade, titularisation, admission à la retraite, ...),
- Toute décision de suspension ou toute décision rendue nécessaire par l'urgence dans les domaines de l'inaptitude au travail ou la discipline des agents non médicaux ainsi que la suspension pour défaut de vaccination.
- Les pièces de mandatement relatives à la rémunération du personnel médical et non médical.

Article 4 :

En l'absence conjointe de Madame Lydie BALAS et du Directeur Monsieur Olivier GRANOWSKI, délégation de signature est donnée au Madame Aude BAUDUIN, Directrice adjointe en charge des Finances, de la Performance et du Patrimoine, à l'effet de signer les documents relatifs à l'EHPAD « Les Genêts d'or du Ségala » et plus précisément :

- Dans le domaine des ressources humaines : les contrats de travail, les décisions RH, notes de service et attestation employeur,
- Dans le domaine des finances et des achats : les bordereaux de recettes et de dépenses, les devis et bons de commande ainsi que les contrats de maintenance,
- Dans le domaine des admissions : les contrats de séjour, les règlements de fonctionnement et les attestations de séjour.

Article 5 :

Cette délégation est assortie de l'obligation de prendre les décisions rendues nécessaires par une situation d'urgence et liées au bon fonctionnement des services dans le cadre de son tour de garde du personnel de direction.

Article 6 :

Cette délégation de signature est assortie de l'obligation :

- De respecter les procédures règlementaires en vigueur et les procédures mises en place par l'établissement,
- De rendre compte des opérations réalisées à Monsieur Olivier GRANOWSKI, Directeur du Centre Hospitalier de Villefranche de Rouergue.

Article 7 :

La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature et sera transmise à M. le Trésorier de Rodez et au Conseil de Surveillance. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement.

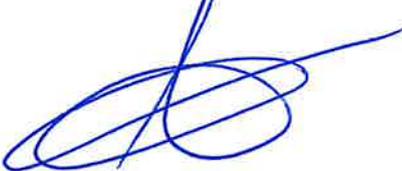
Article 8 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 9 :

Cette décision prend effet le 10 mars 2025.

Dépôt de Signature
Aude BAUDUIN



Le 10 mars 2025

Le Directeur
Olivier GRANOWSKI



NOTIFICATION DE REMISE EN MAINS PROPRES

Je, soussignée, Madame Aude BAUDUIN, certifie avoir reçu de Monsieur Olivier GRANOWSKI, Directeur du Centre Hospitalier de Villefranche-de-Rouergue, la délégation de signature en mains propres.

Fait à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

Le 10/03/2025

Signature

